Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20260824-0124082026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/08/2026

Référence
01/24/08/2026

Objet de la délibération
Désignation des représentants de la commune dans les commissions intercommunales - Complément

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Date de la convocation
11/08/2026

Date d'affichage
11/08/2026

Vote
A la majorité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 25/08/2026

Et

Publication ou notification du : 25/08/2026

L' an 2026 et le 24 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, Mme GUILLANIC Floriane, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme LEMAIRE Brigitte, M. LESAGE Romuald, M. DRUET Christophe, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à M. MORVANT Michel.
Excusé(s) : M. BELLEC Sébastien, Mme COUTELLER Angélique, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme MARQUET Stéphanie. Absent(s) : Mme BIHAN Catherine, M. GUIFFES Eric.

A été nommée secrétaire : Mme GUILLANIC Floriane

Objet de la délibération : Désignation des représentants de la commune dans les commissions intercommunales - Complément

Le conseil municipal,
Vu la liste et les règles de composition des Commissions thématiques Intercommunales adoptées par délibération du 28 mai 2026 du Conseil communautaire,
Vu que la commune de Plouray dispose d'un siège par commission, conseiller communautaire ou municipal,
Vu la délibération n°02/07/07/2026 portant désignation des représentants de la commune dans certaines commissions intercommunales,
Vu les candidatures,

Le Conseil Municipal décide :

1) en complément de la délibération sus-visée, de nommer les représentants suivants :

• Commission Tourisme, patrimoine et culture (équipements communautaires touristiques, office du tourisme, destination touristique, pacte de développement culturel, école de musique, réseau Gwezenn) :
Mme Brigitte LEMAIRE

2) En l'absence de candidats ce jour, de reporter la désignation des représentants aux commissions suivantes :
• Déchets et économie circulaire,
• Finances et mutualisations,
• Economie.

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/08/2026
Le Maire, Michel MORVANT